

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 059-215901729-20251215-251212AR\_032URB-AR

**SLOW**

Liberté-Égalité-Fraternité

**ARRÈTE DU MAIRE**

## **ARRÈTE DU MAIRE N°2025-N°032/URB**

*portant interdiction d'accès à une partie du parking situé Rue de Villars*

Le Maire de la ville de DENAIN,

**VU** les articles L 2111-1, L2141-1 et L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**CONSIDERANT** la demande de la SCI SKYSAT d'acquérir une partie du parking situé rue de Villars cadastré section BH n°s 1767, 1771 et 1780 propriété de la ville ;

**CONSIDERANT** que ce terrain est assimilé à du domaine public communal par application de la réglementation du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques bien qu'il n'ait jamais fait l'objet d'un acte administratif d'incorporation au domaine public ;

### **ARRÈTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La partie du parking situé rue de Villars à DENAIN, reprise en rouge sur le plan joint, est interdite au public ;

**Article 2** : La signalisation sera matérialisée par des panneaux « interdit au public » et sera posée par le centre technique municipal de la Ville.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté est adressé :

- à Monsieur le Commandant de Police,
- à la Police Municipale,
- à Monsieur le Directeur du Centre Technique Municipal.

DENAIN, le 12/12/2025

Le Maire,



Anne-Pierre CHARNIAULT

Prédecesseur : M. TORNINI.

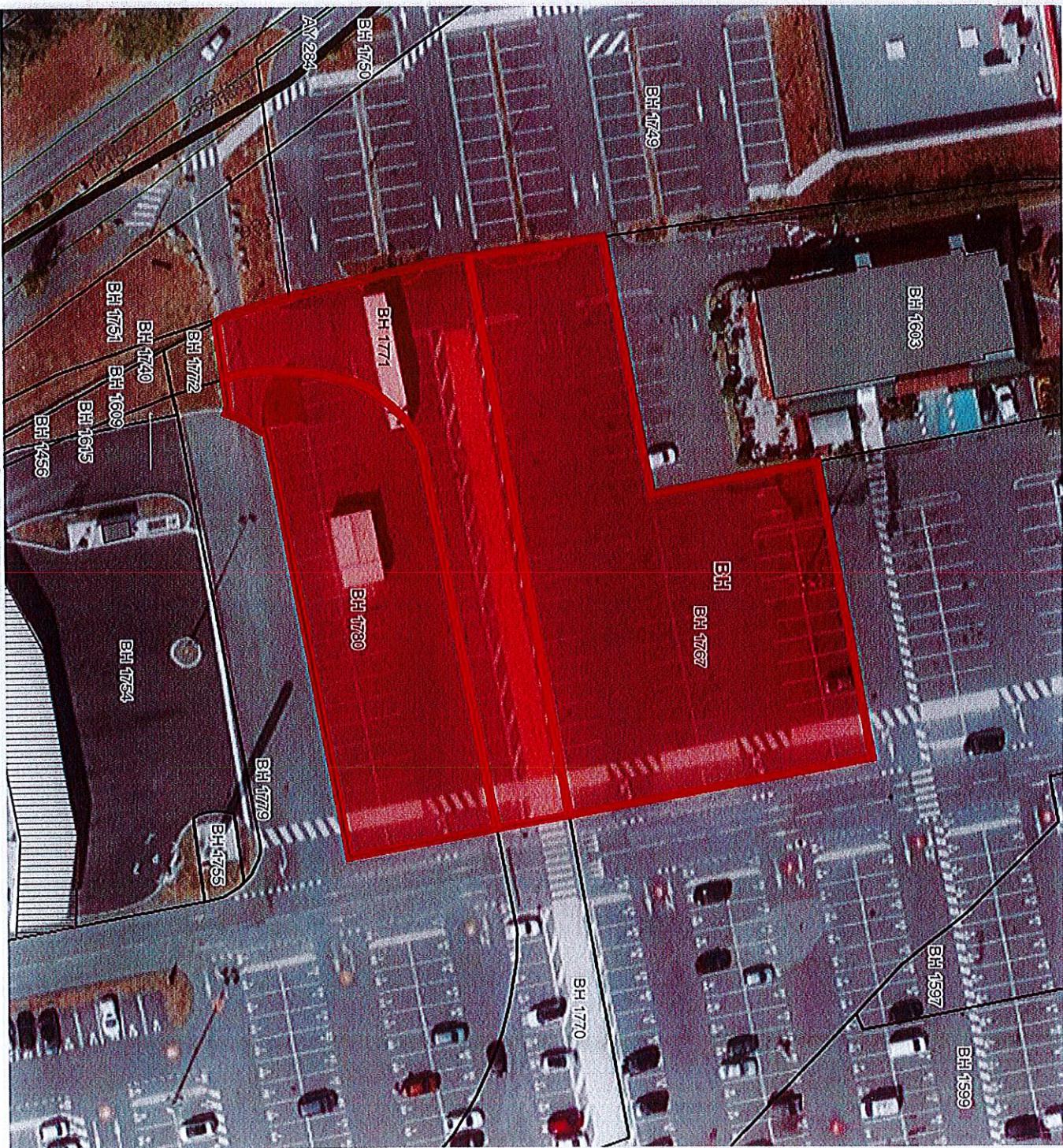
Jean-Pierre CHARNIAULT  
Adjoint au Maire

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le .....



N  
0  
~30 m  
1 : ~675

Édité le 12/12/2025 par Aurore BOULEAU



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 059-215901729-20251215-251212AR\_032URB-AR

SLOW

livers  
arkings, terrasses et surplombs  
éche de rattachement de n° parcellaire  
on de communication  
arcelle  
Commune